

Réseau VIVRE PARIS !

Pour le droit de dormir la nuit

et de circuler sans entrave sur l'espace public le jour

Représenté au Conseil National du Bruit – Membre du Réseau « Vivre la Ville ! »

A.Ab.V (Association Antibruit de Voisinage), Association des Paralysés de France, HANDIRAIL, Les Droits des Non-Fumeurs, Les Droits du Piéton, Association Accomplir, Association Vivre aux Halles, Montorgueil, Saint-Eustache, Montmartre, ASSACTIVE (Association Active des Résidents et Commerçants du Quartier de l'Horloge), Association Marais Quatre, Vivre le Marais !, Droit au sommeil, halte aux nuisances, Quartier Latin Passionné, SOS Bruit Paris 6ème, ADDM 18, Collectif des riverains des boulevards Clichy et Rochechouart, Comité d'aménagement et d'animation du 8ème arrondissement, déCLIC 17-18, Vivre SoPi, Association des Riverains du Canal Saint-Martin, Collectif « Pour une cour tranquille », Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud, Les Riverains de la Butte aux Cailles, Association des riverains du quartier Necker, rues Blomet et Copreaux, XVIe Demain, Riverains du Parc de la Villette, Vivre les Buttes-Chaumont, Vivre Secrétan, Collectif Riverains Village Ménilmontant – Collectif rue Victor Letalle



www.vivre-paris.fr

– contact@vivre-paris.fr

– Tel. 06 75 21 80 34

**Monsieur Michel CADOT
Préfet de police de Paris
9, boulevard du Palais
75195 Paris Cedex 04**

Objet : Transfert des compétences à la Ville de Paris : position du réseau et alerte sur l'aggravation de la dégradation de la situation sur le terrain/ question sur la préparation du printemps 2016

Paris, le 2 février 2016

Monsieur le Préfet,

Lors de la réunion plénière du conseil de la nuit du 21 octobre 2015, comme Monsieur Jean BENET, Directeur des Transports et de la Protection du Public, pourra vous le confirmer, nous avons manifesté la plus grande réserve vis-à-vis de l'hypothèse d'un transfert de compétences de la police de la tranquillité publique sous les auspices de la Ville de Paris.

Nous tenons à préciser notre position, mais aussi à vous alerter sur les effets particulièrement néfastes de la prolongation de l'attente de l'issue du débat parlementaire.

Quant à notre position, elle n'est pas idéologique. Elle s'appuie sur les éléments factuels. Nous observons que d'un côté, la police parisienne détient des savoir-faire dont nous avons eu la preuve pendant de longues années. Que, d'un autre côté, la politique de la Ville de Paris pour le développement de l'économie de la nuit parisienne est dangereuse en termes de tranquillité et de santé publiques, notamment parce que tout ce qui a été réalisé depuis 2010 démontre une intention marquée de marginaliser l'application des lois qui permettraient d'endiguer les nuisances nocturnes. Lors de l'installation du conseil de la nuit le 09 décembre 2014, le 1^{er} Adjoint à la Maire de Paris lui-même n'a-t-il pas déclaré devant l'assemblée présente, parmi lesquels des représentants de la Préfecture de police, que les lois pouvaient être contournées, ce qui nous avait particulièrement choqués !

Le conseil de la nuit créé par Madame HIDALGO pour succéder aux « états généraux de la nuit » de la précédente mandature, n'a pas consacré l'urgence à rétablir les conditions d'un apaisement du niveau sonore sur la voie publique dans tous les quartiers. Il n'a pas pris à bras le corps la lutte contre l'hyper-alcoolisation. L'exploitation des terrasses est restée incontrôlée par la Ville, rarissimes étant les agents actifs en soirée ou weekend. Alors que la perspective d'autres attentats terroristes se conjugue au futur et non au conditionnel, la Maire de Paris promet l'ouverture de 50 % de parcs 24H/24 en 2016 etc...

Quant à l'action des forces de police parisiennes, le Réseau « Vivre Paris ! » a plusieurs fois signalé les interférences évidentes qui découlent de la politique pro festive irresponsable de la Ville, tout particulièrement dans le cadre des actions déléguées, mais sans doute aussi dans celui des compétences propres actuelles de la Préfecture de police.

Depuis qu'un débat parlementaire sur le transfert des compétences de la Ville de Paris est annoncé, nous ressentons encore plus fortement ces interférences négatives. L'alcoolisation et les nuisances ne cessent de croître à la fois en niveau sonore et en nombre de sites affectés. Dans nos associations, nous recevons de très nombreux témoignages de nos adhérents et plus largement de tous les parisiens victimes des nuisances nocturnes. Or, pourtant légitimes (cf. mesurages réalisés sous l'égide de Bruitparif et un exemple en PJ), nos signalements sont exagérément relativisés par de nombreux agents et cadres de plusieurs commissariats. L'une des conséquences en est que les actions menées par la police sont restreintes au périmètre, insuffisant, de la délinquance réprimée par le code pénal (sauf l'article R. 623...). Les dispositions répressives du code de la santé publique sur le bruit et l'alcool restent dans les limbes et, de ce fait, la dimension préventive des incivilités visées ne peut se réaliser.

Dans de telles conditions, comment se prépare – ou ne se prépare pas du tout ou très insuffisamment – la protection de la tranquillité et de la Santé publiques en perspective de l'aggravation des problèmes que nous apportera, comme chaque année, la « belle » saison ?

Nous serions particulièrement intéressés par les informations que vous pourriez nous apporter à ce sujet et nous restons à votre disposition pour vous rencontrer.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations très distinguées.

Pour le Réseau « Vivre Paris ! »,

Anne PENNEAU, Présidente de l'association « Les Riverains de la Butte aux Cailles »

Copie à : M. Pierre Regnault de la Mothe, sous-directeur des polices administratives à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques relevant du secrétariat général du ministère de l'intérieur. - M. Jean Benet, Directeur des Transports et de la Protection du Public à la Préfecture de police de PARIS.